



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 25 juillet 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- Réduire la marge de recul arrière exigée de 6 mètres à 0,65 mètres (article 7.8.2, par.1) pour la construction d'un abri d'auto avec une remise attenante.

Identification du site concerné : Lot 6 338 038, du Cadastre du Québec
111, rue de Bouchette

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance extraordinaire du conseil du 25 juillet 2023 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 6^e jour de juillet 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 111, rue de Bouchette à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Web de la Municipalité <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> en date du 6 juillet 2023 entre 8 h et 17 h.

Donné à Cantley, ce 6^e jour de juillet 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier